



L'association Domus livre, en moyenne, 200 repas par mois sur la commune.

Solidarités de proximité : au service des Boscéens

Dans un contexte de situation sociale dégradée, les foyers à faibles ressources sont les premiers à rencontrer des difficultés. La Commune et le Département se mobilisent à l'attention de celles et ceux qui, à un moment de leur vie, ont besoin de solidarité.

La crise que connaît notre pays n'épargne pas notre commune. Certains indicateurs parlent d'eux-mêmes :

- en deux ans, le nombre de demandeurs d'emploi boscéens inscrits est passé de 145 à 196, soit + 35 %,
- dans le même temps, le nombre de Boscéens se présentant au Resto du cœur est passé de 18 à 29,

- de 2009 à 2010, le montant des aides sociales apportées par la commune a augmenté de 19 %.

Derrière ces chiffres bruts, une réalité faite de difficultés sociales et financières existe pour de trop nombreux foyers boscéens. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est souvent le dernier recours pour celles et

ceux qui cherchent une aide au plus près d'eux. Son action nécessairement discrète et ses modalités d'intervention ne sont pas toujours connues.

suite >>>

suite >>>

Le CCAS de Bouaye

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal présidé par le Maire. Il est géré par un conseil d'administration composé de quatre élus et de quatre représentants d'associations d'usagers (personnes âgées, handicapées, famille...). Il possède son propre budget et décide seul de ses engagements. La commission du CCAS de Bouaye se réunit toutes les six semaines. Sur examen d'un dossier établi au préalable par les assistantes sociales du Département, il statue sur la délivrance de l'aide qui sera accordée. Son attribution s'effectue en toute confidentialité. Il peut s'agir d'une aide alimentaire, de paiement de factures, de loyer ou d'aide aux transports... Pour renforcer le soutien de la collectivité en faveur des plus modestes, le CCAS de Bouaye a mis en place de nouveaux dispositifs à l'échelle de la commune.

Une aide pour le portage de repas

Depuis janvier 2010, le CCAS de Bouaye propose une aide financière pour les bénéficiaires du portage de repas à domicile aux revenus modestes. Ce dispositif s'adresse aux plus de 60 ans ou aux personnes handicapées habitants la commune. « *La création de ce soutien financier est motivée par le fait que le service de portage de repas permet de rompre l'isolement et propose des plats équilibrés pour ses bénéficiaires* » explique Marie-Bernadette Boureau, adjointe aux aînés et à la solidarité, avant d'ajouter « *Faciliter l'accès au portage des repas, c'est faciliter le maintien à domicile des personnes âgées* ». Les demandes de cette aide financière se font auprès du CCAS de Bouaye sur rendez-vous au 02 51 70 55 57.

Favoriser l'accès à la culture

Bien souvent, les personnes les plus en difficultés n'ont plus, ni l'idée, ni l'envie de sortir et pourtant vivre c'est rencontrer, échan-

ger, se détendre, s'ouvrir aux autres. Ce sont aussi des moyens de faire face à l'exclusion et de créer du lien social. Conscient du fait que l'insertion passe par la possibilité de vivre un temps libre riche et épanouissant, le Centre Communal d'Action Sociale de Bouaye a signé, en juin 2009, une convention de partenariat « *Cultures et solidarité* » avec l'UDCCAS 44 (Union Départementale des CCAS). Ainsi, les personnes isolées, les familles bénéficiant de l'aide sociale et les plus de 60 ans non imposables, peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (2 €) et d'un accompagnement pour assister aux spectacles proposés par les pôles culturels de l'agglomération nantaise. « *En 2010, treize Boscéens ont pu assister à plusieurs représentations théâtrales au Grand T, une première pour la plupart d'entre-eux* », se réjouit Marie-Bernadette Boureau, adjointe aux aînés et à la solidarité. Le CCAS de Bouaye travaille également en étroite collaboration avec les services sociaux du Conseil général, notamment avec les assistantes sociales.

Le Département solidaire

Installés au centre administratif et social de Bouaye, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les assistantes sociales, services du Conseil général, bénéficient de locaux réaménagés depuis novembre 2010. **Ecouter, soutenir et accompagner les Boscéens en difficulté, c'est le rôle de Béatrice Lebrun et Blandine Cousin, assistantes sociales, au centre médico-social de Bouaye.** Pour cela, elles recueillent les informations nécessaires à la compréhension et à l'évaluation de la situation avant d'établir un plan d'action. Chaque situation étant unique, elles sont confrontées à des problématiques parfois complexes, qui requièrent un travail de partenariat avec



En 2010, le CCAS a proposé l'accès à trois spectacles pour des familles en difficulté.

différentes institutions. Leur mission n'est pas d'intervenir à la place de l'utilisateur mais avec lui, tout en respectant son rythme, en lui permettant de s'intégrer à l'action, et ainsi aller vers une autonomie. Les assistantes sociales accueillent tous les publics : familles, enfants, adolescents, personnes âgées... Autre service social du Conseil général présent à Bouaye, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) accompagne les femmes enceintes et les jeunes mamans.

La Protection Maternelle et Infantile

A Bouaye, deux permanences sont assurées le mardi et le jeudi au centre-médico-social par Emilie Grenet-Paillard, puéricultrice. Le docteur Marie-Christine Normand assure la consultation PMI le jeudi après-midi (sauf le 1^{er} jeudi du mois). La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est chargée d'organiser notamment des consultations d'enfants et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes (suivi prénatal) et des enfants de moins de 6 ans (suivi postnatal : soins de puériculture, allaitement, sécurité domestique). La PMI a également pour mission, le contrôle des établissements de la petite enfance et la délivrance de l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s et familiaux et leurs formations ●



Béatrice Lebrun, assistante sociale, Emilie Grenet-Paillard, puéricultrice, Blandine Cousin, assistante sociale, et Nicole Piolain, secrétaire du centre médico-social de Saint-Jean-de-Boiseau / Bouaye.

Mémo social pratique

• CCAS de Bouaye

Mairie de Bouaye - 12 rue de Pornic
Du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.
Téléphone : 02 51 70 55 57.

• Centre médico-social

Assistants sociaux et Protection Maternelle Infantile (PMI)
Centre socio-administratif
Boulevard du Bois Jacques
Permanences à Bouaye le mardi et le jeudi.
Téléphone : 02 40 65 64 34 (sur rendez-vous)

Rétrocessions des voies et des réseaux

Depuis 2001, l'entretien et la création de divers réseaux : voirie, électricité, eaux usées et pluviales font parties des compétences transférées des communes à Nantes Métropole. A ce sujet, plusieurs lotissements boscéens dont les voiries et les réseaux sont, depuis leur création, du domaine privé, interrogent régulièrement tant la Communauté urbaine que la commune. **Bouaye Ensemble** fait le point sur la situation.

Des procédures plus exigeantes

Traditionnellement, sous couvert de la garantie décennale des entreprises de travaux publics qui réalisent les voies et réseaux, le processus de rétrocession ne se faisait que dix ans après l'ouverture du lotissement. Les procédures à respecter pour faire classer voies et réseaux dans le domaine public sont devenues plus exigeantes et assez complexes aux yeux des responsables bénévoles des associations syndicales de lotissement. La rétrocession ne peut intervenir qu'après diagnostic et remise en état, le cas échéant, de bon fonctionnement des réseaux. Parfois, après dix ans, cela peut nécessiter un lourd investissement reposant sur les seuls riverains. « *Devant l'inquiétude légitime exprimée au printemps dernier par les responsables des lotissements créés dans la Zone d'Aménagement Concerté des Ormeaux, la commune s'est mobilisée pour les aider à faire aboutir leur rétrocession. C'est pourquoi, j'ai saisi les services de Nantes Métropole pour que des engagements clairs soient pris* », explique Jacques Garreau, Maire de Bouaye.

L'engagement de Nantes Métropole

Après une rencontre en mairie avec Maurice François, directeur général délégué à la cohérence territoriale de Nantes Métropole, un courrier de la Communauté urbaine a été adressé, dès le 12 août, à chaque président de lotissement des Ormeaux. Cet engagement confirme que « *les voies et réseaux de cette opération (la ZAC des Ormeaux) ont vocation à intégrer le domaine public communautaire. Cette intégration ne pourra se réaliser qu'après vérification par les services de Nantes Métropole, et sur présentation d'éléments fournis par le lotissement, du bon état de fonctionnement des ouvrages techniques et de leur remise en état en cas de désordres constatés* ». Christian Rivaud, adjoint à l'ur-



Lors de leur dernière AG, les propriétaires des prairies d'Hélios ont voté à l'unanimité la rétrocession des voiries.

banisme et aux travaux ajoute : « *il revient désormais à chaque association syndicale libre qui le souhaite de faire vérifier le bon état des réseaux (assainissement et pluviale) par une inspection vidéo et des tests d'étanchéité. En cas de désordres constatés, d'éventuels travaux à leur remise en état seront nécessaires, afin de procéder au plus vite à une rétrocession pour un classement définitif dans le domaine public communautaire* ».

La gestion des espaces verts

Quant à la gestion des espaces verts, Freddy Hervochon, adjoint au développement durable et à l'environnement rappelle que « *cette compétence en la matière est détenue par la commune. De manière générale, les espaces verts du domaine privé dans les lotissements n'ont pas vocation à être transférés dans le domaine communal. En effet, la commune ne pouvant en supporter la charge sans augmenter la pression fiscale, la gestion des espaces verts restera de la responsabilité de chaque lotissement. De plus, et contrairement, aux réseaux et voiries qui sont des infrastructures essentielles d'intérêt public pour la sécurité et la salubrité publique, les espaces verts ont plutôt une vocation d'intérêt privé pour maintenir un lien entre habitants d'un même quartier ainsi qu'un contrôle direct sur leur environnement immédiat* » ●

Solidarité communale

La solidarité communale est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Notre politique sociale est orientée vers les Boscéens les plus fragiles et les plus défavorisés.



Au quotidien, le CCAS vient en aide aux Boscéens de plus en plus nombreux concernés par les modifications d'emploi (chômage, travail précaire), les conditions de vie (séparation, accès au logement, aux soins), les faibles revenus (en particulier les pensions de retraite). Dans un contexte économique difficile, tout changement peut entraîner une rapide dégradation du pouvoir d'achat.

La première mission du CCAS est centrée sur l'écoute afin de définir les besoins de chacun. En fonction des difficultés rencontrées par les foyers, une collaboration étroite s'établit avec les partenaires tels que les assistantes sociales du Conseil général, les conseillères en Economie Sociale et Familiale, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), les bailleurs sociaux et les associations caritatives. Un suivi personnalisé est alors proposé pour essayer de trouver des réponses adaptées.

Dans une société que nous souhaitons plus solidaire, nous nous posons nécessairement la question du rôle et de la place des femmes. Pour l'évoquer, l'association café librairie L'Équipage organise sur le mois de février toute une programmation intitulée **Expressions féminines**, au cours de laquelle « *les femmes seront mises en lumière et les hommes plus que bienvenus* ». **La commune soutient cette initiative et je vous invite à participer nombreux à ces rendez-vous** ●

Marie-Bernadette Boureau,
Adjointe aux aînés, à la solidarité
et à la prévention.

Inscriptions au guichet unique enfance

Rentrée scolaire 2011/2012



Les inscriptions aux écoles publiques pour la rentrée scolaire de septembre sont d'ores et déjà possibles. Avant toute démarche auprès des directeurs d'école, une **inscription en**

mairie est obligatoire. Vous devez simplement vous munir des éléments suivants :

- un justificatif de domicile,
- le carnet de santé de l'enfant.

Cette année, il est très important de faire cette inscription au plus vite pour limiter les menaces de fermeture de classes qui pèsent sur les écoles de Bouaye.

Renseignements et inscriptions au 02 51 70 52 82 ●

Centres de loisirs

Les inscriptions aux centres de loisirs ont lieu désormais **en mairie auprès du guichet unique enfance.** Pour les vacances de février, les inscriptions sont ouvertes les **mercredis 2 et 9 février 2011**, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. Détails des pièces à fournir **au 02 51 70 52 82 ou sur www.mairie-bouaye.fr ●**

Accueil occasionnel ? C'est possible à La Ribambelle



Mode d'accueil collectif sur la commune, *La Ribambelle*, situé boulevard du Bois Jacques, propose aussi un accueil occasionnel pour les enfants de 2 mois

à 4 ans. Cette formule permet de concilier au mieux la vie familiale, professionnelle et sociale. C'est une solution pertinente pour un accueil ponctuel de quelques heures, d'une demi-journée voire d'une journée continue, le temps d'un rendez-vous, d'une activité, d'un déplacement. Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. L'équipe de *La Ribambelle* accompagne l'enfant et sa famille dans un lieu sécurisé et sécurisant. Il vise à favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant, à faciliter sa socialisation et son ouverture sur le monde extérieur. **Renseignements et inscriptions au 02 40 32 69 41 ●**

Zones humides : un capital à préserver

Le Conseil municipal du 16 décembre 2010 a approuvé à l'unanimité, les modalités de l'inventaire des zones humides sur le territoire de Bouaye. Quelles sont les raisons d'un tel inventaire ?

Les zones humides sont des milieux naturels caractérisés par une présence d'eau, éventuellement temporaire, et qui constituent une transition entre terre et eau : mares, marais du lac de Grand-Lieu, prairies humides, bords de ruisseaux...

Principalement pour des raisons agricoles et d'urbanisation, près de 50 % des zones humides ont été détruites ces 40 dernières années en France. Pourtant, ces zones sont des espaces naturels essentiels car leurs intérêts sont multiples. Première vertu, les zones humides riveraines de cours d'eau assurent un rôle hydrologique : en agissant comme des éponges, elles limitent les inondations. De plus, elles dégradent les pol-

luants et filtrent l'eau. Enfin, pour la biodiversité, elles constituent un refuge abritant une flore et une faune d'une grande richesse.

Fragiles, ces espaces naturels doivent faire l'objet d'une attention particulière. C'est pourquoi un inventaire des zones humides et des cours d'eau est en cours de réalisation sur le territoire de la commune, sous le pilotage de Nantes Métropole. Le prestataire d'étude retenu sera accompagné par un groupe de travail communal constitué d'élus, d'agriculteurs et d'associations connaissant bien l'espace rural. Le but est de mieux connaître ces milieux, afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme pour les préserver ●

Répondre aux demandes de loisirs des seniors

Le Conseil des Sages de Bouaye, en s'appuyant sur l'enquête menée auprès des plus de 60 ans, propose la création d'une nouvelle association.

Une enquête-sondage a été adressée en mai 2010 aux personnes de 60 ans et plus à l'instigation de la commission solidarité du Conseil des Sages. Dans le but de rompre la solitude, d'améliorer l'accès et la variété des loisirs offerts sur la commune, les 73 personnes qui ont répondu à ce questionnaire nous indiquent être intéressées par :

- des sorties à la demi-journée et à la journée pour le cinéma, le théâtre, les expositions, les conférences,
- des rencontres sur Bouaye pour spectacles, conférences de *Bouaye Histoire*, informations santé, rencontres autour d'un livre,
- des activités physiques de marche, gym douce, vélo,
- des activités centrées sur l'informatique,
- des ateliers concourant au bien-être, à la cuisine, au chant.

A la lecture de ces résultats, les élus et les Sages constatent qu'un bon nombre de ces activités sont proposées sur Bouaye.

› **Faut-il informer davantage pour encourager les gens à sortir ?**

› **Faut-il travailler avec les associations boscéennes pour favoriser une ouverture plus large ?**

› **Faut-il avec le concours des associations organiser différemment certaines activités ?**

« Pour répondre à ces questions, nous projetons de rencontrer les associations proposant des loisirs sur la commune. Dans une seconde étape, les personnes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire, celles et ceux qui souhaitent rencontrer d'autres Boscéens et partager des loisirs seront invitées à une réflexion sur le sujet », explique Nicole Coudert, secrétaire du Conseil des Sages.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le secrétariat des Sages en mairie au **02 51 70 55 57** ou en envoyant un courriel à **sages@mairie-bouaye.fr ●**



En 2009, la mare de Bellestre a été nettoyée par un chantier de jeunes volontaires.

Avis aux habitants et propriétaires privés

La réalisation de ces inventaires nécessite des observations de terrain, qui seront effectuées par le bureau d'études **Xavière Hardy** entre les mois de février et juin 2011. «Le technicien sera amené à se déplacer sur les terrains privés. Nous vous remercions de bien vouloir contribuer au bon déroulement de son travail en lui réservant le meilleur accueil», demande Freddy Hervochon, adjoint au développement durable. Renseignements au 02 51 70 57 54.

2^e Agenda 21

Restitution des actions retenues lors des ateliers citoyens

La Ville de Bouaye élabore son deuxième **Agenda 21**, programme de développement durable mis en œuvre au niveau de la commune. Ce programme couvre de nombreux domaines tels que les transports alternatifs à la voiture, les déchets, la cohésion sociale, la biodiversité, etc.

En octobre et novembre derniers, les Boscéens ont participé à deux ateliers-citoyens pour l'**Agenda 21**. Une centaine d'actions ont été proposées par les habitants, qui les ont hiérarchisées pour en retenir une vingtaine.

Suite à ces ateliers, les services de la commune étudient la faisabilité des actions retenues par les Boscéens, ainsi que celles proposées par les agents et les élus. Après validation par le Comité de pilotage de l'**Agenda 21**, intégrant notamment sept habitants volontaires, **la Mairie invite tous les Boscéens à assister à la présentation des arbitrages** (explication du choix des actions retenues et de celles abandonnées) **le mardi 8 février à 20h dans la salle du Conseil Municipal**. Enfin, ce deuxième **Agenda 21** sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 31 mars 2011 ●

Vingt actions ont été retenues lors des ateliers citoyens



Expression politique

Groupe minoritaire

De 2010 à 2014

Rappelons quelques faits marquants au bilan de 2010 :

- la braderie des terres municipales de la Mévelière à 15 € au lieu de 33 €
- l'abandon du projet ZAC de la Pépinière avec une ardoise de 700 000 € envers Nantes Métropole
- le transfert de la gestion de nos ZAC à Nantes Métropole
- l'émergence de 2 collectifs de défense face à des projets immobiliers mal concertés
- le départ de 2 directeurs de services et de 2 élus majoritaires

Que nous réserve 2011 ?

Coté finance, l'équipe majoritaire assure maintenant qu'elle ne touchera plus aux impôts. Facile promesse après avoir bafoué cet engagement dès 2009, les boscéens n'oublieront pas.

Les grands projets lancés par l'équipe municipale précédente vont se concrétiser :

- le complexe sportif Bellestre en septembre 2011,
- le lotissement Plaisance qui a permis la création et le financement de la maison de la santé et de la maison des jeunes,
- le lotissement du Hameau du Parc qui générera 230 000 € à réinvestir d'urgence dans la Mévelière après 3 ans d'attentisme,
- l'agenda 21 initié en 2006 va entrer dans sa 2^e phase opérationnelle,
- enfin après leur arrêt brutal en début de mandat, les réunions de quartier vont enfin être réactivées.

Mais alors où est la dynamique générée par l'équipe majoritaire pour l'avenir de Bouaye ? En réalité, après 3 ans de mandat, M. Maire annonce avoir accompli 80% de son programme et se lance déjà dans 4 ans de campagne électorale...

Informez-vous sur www.bouaye-avenir.fr
Permanence Bouaye Avenir : 1^{er} lundis du mois salle J. Foulon 19h30

Groupe majoritaire

Favoriser l'accès de tous aux loisirs

Dans une conjoncture dégradée, les familles touchées par la crise sont dans l'obligation de réduire ou de supprimer leurs budgets loisirs privant, en particulier, les enfants d'activités de loisirs. Or, la participation aux activités sportives et culturelles, facteur d'épanouissement, permet le développement des potentialités et influe sur la socialisation.

Dans ces conditions, comment favoriser l'accès de tous aux loisirs ?

L'équipe municipale envisage de nouvelles actions pour réduire les inégalités. Actuellement, les personnes âgées isolées ou les familles à faibles ressources bénéficient de certaines offres culturelles du Département. Pour poursuivre cette politique, les élus du groupe majoritaire ont l'ambition de faire venir vers les associations culturelles ou les clubs sportifs, le plus grand nombre de Boscéens exclus pour des questions de budget.

Pour septembre 2011, les élus préparent la mise en place d'aides financières, sous conditions de ressources, pour permettre aux enfants ou adolescents âgés de 6 à 15 ans d'accéder aux activités de loisirs proposées par le tissu associatif de la commune. De même, les familles devraient pouvoir participer aux spectacles organisés par la ville ou une association boscéenne.

Si nos propositions sont adoptées, elles permettront aux Boscéens, quels que soient leurs revenus, de mieux accéder aux loisirs proposés à Bouaye.

En bref

Gare de Bouaye : nouveaux horaires

Le guichet de la gare de Bouaye est désormais ouvert du **lundi au jeudi, de 10h15 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le vendredi, de 10h15 à 12h et de 14h à 16h30.** Fermé le samedi et le dimanche.

Astuce : avec un ticket de transport TAN, vous pouvez prendre le TER et voyager sur toute l'agglomération nantaise ●



Sécheresse 2010 : procédure d'indemnisation

Un arrêté ministériel du 3 janvier 2011 reconnaît le caractère de calamité agricole pour les pertes de récolte sur prairies dues à la sécheresse de 2010. Les exploitants impactés ont **jusqu'au 7 février 2011** pour déposer une demande d'indemnisation auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Les dossiers sont à retirer en mairie ou à télécharger sur www.loire-atlantique.equipement-agriculture.gouv.fr DDTM - Service Economie Agricole - 10 bd Gaston Serpette - BP 53606 - 44036 NANTES Cedex 1. **Renseignements : 02 40 67 28 37 ou 02 40 67 23 38** ●

Olympiades des métiers : une Boscéenne qualifiée

Lors de sa participation aux Olympiades des métiers, les 16 et 17 octobre derniers, Aurélie Wohlgroht s'est qualifiée pour la finale nationale dans la spécialité « tapisier d'ameublement ». Les épreuves se déroulent début février, Porte de Versailles, à Paris. Bonne chance à elle ! ●



Auréli Wohlgroht présente une de ses réalisations.

Erratum

- Dans l'article « L'Office du Sport fédère tous les clubs », du Bouaye Ensemble du mois dernier, il fallait lire « Cet office regroupe actuellement 30 clubs et associations sportives représentant environ 2 400 personnes ».

- Concernant la nouvelle tournée du minibus, les personnes âgées peuvent se rendre au marché du jeudi, le 2^e et le 4^e jeudi du mois.

Le don d'organes, parlons-en !

L'association France ADOT 44 oeuvre en Loire-Atlantique, depuis 1976, pour sensibiliser la population aux dons d'organes et aux dons de moelle osseuse. Son objectif est d'amener les citoyens, à prendre position sur le don d'organes, et de les faire se porter volontaires aux dons de moelle osseuse. Christine Lalé, Boscéenne, correspondante locale de France ADOT de Loire-Atlantique, répond à nos questions :

Bouaye Ensemble : Pourquoi a-t-on besoin d'organes ?

Christine Lalé : Pour remplacer un organe en défaillance sévère et irréductible, dont la fonction est vitale.

B.E. Chacun peut-il être donneur ?

C.L. Oui, à condition de mourir à l'hôpital, dans un service de réanimation. En effet, les prélèvements en vue de greffe ne se font que sur des corps en état de mort encéphalique (destruction du cerveau). Il n'y a pas de limite d'âge aux dons d'organes, cela dépend de la qualité de l'organe prélevable.

B.E. Que faut-il faire pour être donneur ?

C.L. S'informer et prendre sa décision, puis en parler à ses proches. On peut aussi porter la carte de donneur, elle n'a pas de valeur juridique, mais c'est un signe fort de sa volonté. On peut profiter de sa réception pour en parler au sein de sa famille. Fin 2009, il y avait en France, 14 000 personnes sur la liste d'attente, 4 500 seulement ont pu être greffées. Chacun d'entre-nous peut malheureusement un jour y avoir recours. Vous pourrez obtenir toutes les informations nécessaires sur le site www.france-adot.org ou à l'assemblée générale de l'association qui aura lieu cette année le 18 février à Bouaye, salle du Conseil, à 18 h ●



Christine Lalé a toujours sa carte de donneur d'organes sur elle.

Le don de moelle

Le don de moelle est un don du vivant, il suffit d'être en bonne santé et d'être âgé de plus de 18 ans et de moins de 51 ans pour être inscrit sur le fichier national des donneurs. Vous pouvez être la seule chance de compatibilité avec une personne atteinte d'une maladie de sang (leucémie, aplasie). Il y a une chance sur un million de trouver une personne compatible avec un malade, d'où la nécessité d'avoir un fichier national bien fourni. La compatibilité familiale n'est effective qu'une fois sur quatre.

Entraide scolaire : devenez bénévoles !

La Confédération Syndicale des Familles de Bouaye (CSF) propose de l'accompagnement éducatif et scolaire pour les enfants qui rencontrent des difficultés à l'école. Pour permettre d'assurer ces séances, la CSF recherche des moniteurs pour les matières principales (primaire, collège, lycée).

Elle invite toutes les personnes qui souhai-

tent apporter de l'aide aux enfants à contacter le **02 40 65 50 48** (après 18h) ou à se présenter lors des permanences, le 2^e et 4^e jeudi du mois, de 18h à 19h, au centre administratif et social ●



« Expressions féminines », du 1^{er} février au 8 mars 2011

Du 1^{er} février au 8 mars 2011, le café librairie *L'Equipage* présente « *Expressions Féminines* », une série de rendez-vous, pièces de théâtre, projections, expositions, causeries... où toutes les femmes seront à l'honneur.

Cécile Le Bodo, présidente de l'association café librairie *L'Equipage* explique l'esprit de la manifestation : « *ce projet est né de l'envie de questionner la place des femmes dans notre quotidien... pas seulement lors de la journée officielle du 8 mars ! Nous allons ainsi organiser sur plus d'un mois des rendez-vous éclectiques au cours desquels les femmes seront mises en lumière et les hommes plus que bienvenus !* ». *L'Equipage* a construit une riche programmation en s'appuyant sur les compétences de partenaires extérieurs : une compagnie de théâtre, des associations culturelles des auteur(e)s et une conférencière notamment, afin de toucher le plus large public possible (jeunes et plus âgés, femmes et hommes...). Découvrez les femmes et les images, le temps des femmes, les femmes actives (pas seulement dans le travail...), à travers les spectacles, expositions, conférences, ateliers, causeries, rencontres littéraires...propo-



sés sur plusieurs sites : le café-Librairie *L'Equipage* mais également à la bibliothèque et à la salle Eugène Lévêque ●

Parmi les temps forts d' « Expressions Féminines » :

▶ VENDREDI 4 FÉVRIER

Soirée d'ouverture : vernissage de l'exposition « Les femmes et le temps » de Corinne Provost de l'Association « *Emulsion* », à 19 h, à *L'Equipage* et dîner causerie : « Les femmes et le temps »

▶ SAMEDI 5 FÉVRIER

« **Nous les filles !** », pièce de théâtre interprétée par la Compagnie « *Piment langue d'oïseau* », à 20 h - salle E. Lévêque (à partir de 15 ans).

▶ SAMEDI 12 FÉVRIER

« **Des siècles de pantalon, une journée de la jupe : vers la parité ?** » conférence animée par Valérie Brunetière, linguiste-sémiologue à La Sorbonne, de 10h30 à 12h, à la bibliothèque.

▶ VENDREDI 18 FÉVRIER

« **Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?** », jeu coopératif sur les relations entre hommes et femmes par l'association « *Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles* », à 20 h, à *L'Equipage*.

▶ MARDI 22 FÉVRIER

Apéro lecture avec Gaëlle Bantegnie, auteure de « *France 80* » aux éditions *Gallimard*, à 20h, à *L'Equipage*.

▶ MARDI 8 MARS

Soirée de clôture d' « Expressions Féminines ». Remise des lots du quizz « *Femmes et Société* » et apéro-causerie autour de la « *Journée Internationale des Femmes* », à 19 h, à *L'Equipage*.

A g e n d a

FÉVRIER

Du 1^{er} février au 8 mars

EXPOSITION PHOTOS « LES FEMMES ET LE TEMPS »
L'Equipage café librairie

EXPOSITION PHOTOS « FEMMES AU TRAVAIL »
Bibliothèque municipale

JEU CONCOURS « EXPRESSIONS FÉMININES »
L'Equipage / bibliothèque municipale

Mercredi 2 février

HEURE DU CONTE
11h - bibliothèque municipale

Judi 3 février

ASSEMBLEE GENERALE
Office du Sport de Bouaye
20h - salle Eugène Lévêque

Vendredi 4 février

**ATELIER MASSAGES ET RELAXATION
POUR LES BEBES (0 à 9 MOIS)**
10h-11h30 - L'Equipage café librairie

COLLECTE DE SANG

Donneurs de Sang de Bouguenais
et sa région
16h-19h30 - Piano'cktail (Bouguenais)

CONCERT D'ELEVES

Ecole Boscéenne de Musique et de Danse
(EBMD) 20h30 - salle Eugène Lévêque

CONCOURS DE BELOTE

Gars d'Herbauges
19h - siège du GHB

Samedi 5 février

ATELIER PATCHWORK
Le Héron Patchwork
9h à 17h - salle Germaine Tillon

Mercredi 9

BUS DE LA MISSION LOCALE
14h à 17h - Place des Echoppes

Judi 10 février

ECOTOX (RAMASSAGE DES DÉCHETS TOXIQUES)
8h à 12h - Place du Marché

CONSEIL MUNICIPAL

20h - salle du Conseil municipal

Vendredi 11 février

THEATRE « TOQUE »
Cie Zéro de conduite
20h45 - salle Eugène Lévêque

Samedi 12 février

ASSEMBLEE GENERALE
Groupes naturalistes de Loire-Atlantique
14h - salle du Conseil municipal

THEATRE « TOQUE »

Cie Zéro de conduite
20h45 - salle Eugène Lévêque

Dimanche 13 février

THEATRE « TOQUE »
Cie Zéro de conduite
15h - salle Eugène Lévêque

Mercredi 16 février

**ATELIER MASSAGES ET RELAXATION
POUR LES BEBES (0 à 9 MOIS)**
10h-11h30 - L'Equipage café librairie

Vendredi 18 février

ASSEMBLEE GENERALE
France ADOT
18h00 salle du Conseil municipal

Renseignements et réservations au 02 28 07 58 72
Programme complet sur www.lequipage.jimdo.com

Suite >>>

Suite >>>

CONCOURS DE BELOTE

Moto Club d'Herbauges
19h - salle Eugène Lévêque

Samedi 19 février

THEATRE «TOQUE»

Zéro de conduite
20h45 - salle Eugène Lévêque

ASSEMBLEE GENERALE

Donneurs de Sang de Bouguenais
et sa région
15h - Saint-Jean-de-Boiseau

ATELIER JARDINAGE «TAILLE ET COMPOSTAGE»

Jardiniers de France
15h - Chez M. Breton (rue des Essarts)

Dimanche 20 février

THEATRE «TOQUE»

Cie Zéro de conduite
15h - salle Eugène Lévêque

Mardi 22 février

ATELIER D'EVEIL CORPOREL POUR LES TOUT-PETITS (0 à 3 ANS)

9h-10h30 - L'Equipage café librairie

Mercredi 23

BUS DE LA MISSION LOCALE

14h à 17h - Place des Echoppes

Vendredi 25 février

ASSEMBLEE GENERALE

ABCL. 20h - salle des GHB

Samedi 26 février

LOTO

Football Club de Bouaye
19h - salle Eugène Lévêque

Dimanche 27 février

TOURNOI RESERVES ET LOISIRS (COUPE DE LOIRE-ATLANTIQUE)

Gars d'Herbauges
Journée - ensemble sportif des Ormeaux

État-civil

NAISSANCES

- Oscar GUILLAUME, né le 16/12/2010
- Baptiste BALUEL, né le 20/12/2010
- Shelsy ROCHEATEAU, née le 24/12/2010

MARIAGES

- Nathan St JOHN et Sophie CHIRON,
le 24/12/2010

DÉCÈS :

- Marie GODARD, le 19/12/2010
- Viviane PROUX, le 13/12/2010
- Marie-Cécile PLAYS, le 6/01/2011
- Emile VALY, le 07/01/2011

NUMÉROS D'URGENCE

MEDECINS ET AMBULANCIERS

Désormais en cas d'urgence,
appelez directement le **15**.

Pour contacter : **LE CENTRE DE SOINS
INFIRMIERS** appelez le **02 40 32 61 62**
LE CABINET DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES
appelez le **02 40 32 61 56**

Zoom sur...

Roger Nicolon, un directeur à l'écoute des territoires

A l'occasion de son départ en retraite, Roger Nicolon, directeur du pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole, a remercié les maires avec qui il a travaillé depuis la création de cette structure. Il est revenu sur le chemin professionnel et les motivations qui l'ont menés jusqu'à la Communauté urbaine.

Recruté en 1976 comme agent administratif à la mairie de Nantes, Roger Nicolon passe avec succès le concours administratif qui lui permet de devenir rédacteur au service foncier de la ville de Bouguenais en 1980. Puis, en tant qu'attaché, il est nommé responsable du service urbanisme-environnement. A cette époque, il participe activement à la mise en place du programme «Pollen». Basé sur la participation citoyenne, ce plan d'aménagement du territoire de développement devient rapidement, un plan beaucoup plus vaste de développement durable de la ville, précurseur de ce que l'on désigne aujourd'hui Agenda 21. Après cette «extraordinaire aventure», en tant que directeur général adjoint de Bouguenais, Roger Nicolon s'est naturellement orienté vers la Communauté urbaine.

Acteur de la création du pôle Sud-Ouest

En 2001, à sa création, la Communauté urbaine se décline en pôles de proximité. Roger Nicolon prend la direction du pôle Sud-Ouest. «Je voyais dans les pôles de proximité, une organisation originale, porteuse de sens et d'innovation, tournée vers les élus et les usagers. Je n'ai pas été



Roger Nicolon, entouré des maires des communes du pôle Sud-Ouest de Nantes Métropole.

déçu. Les deux premières années de la construction de la Communauté urbaine, il a fallu d'abord, régler les urgences, puis commencer à organiser petit à petit notre outil de travail, en inventant collectivement nos fonctions », explique Roger Nicolon. Le travail a porté ses fruits. En effet, le pôle Sud-Ouest a été à la fois un pionnier et un modèle en matière d'organisation. Le logiciel de traitement des réclamations des habitants «OASIS», élaboré à l'initiative de Roger Nicolon, est devenu l'un des outils essentiels à la réussite de l'intercommunalité puisqu'il a été étendu aux autres pôles de proximité de l'agglomération nantaise : une véritable reconnaissance pour ce directeur prônant l'innovation, la solidarité intercommunale et le management participatif. Son successeur, Vincent Croizé-Pourcelet arrivera mi-février ●

L'ÉCOGESTE DU MOIS



Aérer régulièrement son logement

Bien ventiler son logement est important, soit en aérant une dizaine de minutes par jour, soit par le biais d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC). Cela permet de renouveler l'air que nous respirons, en supprimant les polluants et particules générés par la poussière, la cuisine... et d'éviter certaines allergies. Enfin, bien ventilé, un logement consommera moins d'énergie de chauffage car l'air humide est plus difficile à réchauffer. C'est pourquoi, même en hiver, n'oubliez pas de :

- **bien ventiler votre logement**
- **nettoyer régulièrement les entrées d'air** aux fenêtres et les bouches d'extractions.
- **sécher votre linge de préférence à l'air libre**, surtout si vous êtes chauffé avec des convecteurs électriques.
- **dépoussiérer régulièrement vos convecteurs électriques**, si vous en avez.

